

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-352/SG/FP portant intégration du personnel dans le cadre territorial (M. Daoud Bourhan Mohamed)

n° 74-352/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
21 février 1974

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro
10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Daoud Bourhan Mohamed, chauffeur-dépanneur en service à la Présidence du Conseil de Gouvernement, est intégré pour compter-du-1er janvier 1973 dans le cadre des agents techniques et ouvriers du corps territorial des Travaux publics et du Port, et classé agent technique de ire classe, 1er échelon (indice 330). PB n° 5 CT, poste bloqué n° 14 SH.